



Agence de voyages avec pignon sur rue. Les clients entrent dans l'agence toute la journée et certains se plaignent de l'odeur de Tabac.

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 5 novembre 2009

Bonjour,

Ancienne fumeuse, je ne supporte plus trop la cigarette. Avant la loi, je ne fumais pas au bureau mais tout le monde fumait. Depuis que la loi est passée, tout le monde continue de fumer.

Nous sommes une agence de voyages avec pignon sur rue. Les clients entrent dans l'agence toute la journée et certains se plaignent de l'odeur de Tabac. Cette odeur me gêne aussi.

Mon directeur ainsi que la comptable fument cigarette sur cigarette. Leur bureau est au sous sol mais seulement un escalier sépare leur bureau de l'agence et il n'y a aucune porte. Lorsque je me rends aux toilettes, je suis obligée de descendre et là, l'odeur est vraiment insupportable. Malgré mes demandes ces 2 personnes continuent de fumer. Que faire ?

Merci,

Cordialement

Réponse :

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment :

1. Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction
2. Exercer votre [droit de retrait](#)
3. Ou même [déposer une plainte](#) devant le procureur de la République si l'inspection du travail n'intervient pas.

Effectuez ou confirmez toujours ces démarches par courrier et si vous craignez que votre situation soit mise en péril, demandez que votre anonymat soit respecté.